



CANNES PAYS DE LÉRINS

Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Maire de Cannes
Vice-Président du Département
des Alpes-Maritimes

Cannes, le 13 AVR. 2021

Monsieur Pierre MONARD
Président de l'Association de Défense
contre les Nuisances Aériennes
127 rue de la Fontaine
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

Ref : PCM/ FMO/2021/D **1569**
Dossier suivi par : Philippe CARASSOU-MAILLAN
Objet : trajectoire dite du trombone de la VPT17

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 2 avril dernier, vous me faites part de votre analyse sur les nuisances que subissent les habitants de Cannes La Bocca et ceux des communes situées sous la trajectoire dite du trombone de la VPT17.

Vous relevez à juste titre que les signalements des avions ou des hélicoptères qui occasionnent ces nuisances sont pour leur très grande majorité en conformité avec la réglementation en vigueur. C'est effectivement les retours que j'ai des réunions de travail mensuelles qui ont lieu à ma demande, depuis le mois de janvier 2021, avec la direction de l'aéroport et les services de l'Agglomération Cannes Lérins (CACPL) à partir des signalements suspects de trajectoires ou d'altitudes qui nous sont transmis.

Ce constat nous amène donc à faire la distinction entre deux notions : les normes réglementaires d'une part et les nuisances environnementales d'autre part. Si les premières sont respectées, les secondes, en revanche, sont plus difficiles à appréhender.

C'est pourquoi j'ai fait réaliser par un bureau spécialisé en quatre points de notre territoire (un à Cannes La Bocca et trois à Mougins) des relevés de bruits du 26 janvier au 1^{er} février 2021, période censée être plus calme. Cette campagne, qui a porté sur six jours, incluant un week-end complet, avait pour objectif de vérifier l'impact acoustique des survols aériens au sol au droit des secteurs de plaintes récurrentes des riverains.

Les analyses montrent que le bruit aérien représente une part importante des nuisances globales enregistrées et peut régulièrement dépasser de 10 dB (A) le bruit résiduel, ce qui n'est pas négligeable.

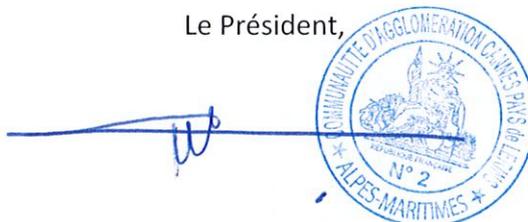
Cette campagne de mesures est également très instructive sur le nombre de survols au-dessus de l'impasse Floribondas, par exemple : 452 survols aériens ont été détectés en ce point sur cinq jours avec un pic à 120 le mercredi 27 janvier 2021, ce qui est considérable.

Fort de cette expérience, j'envisage de doter la CACPL d'appareils de mesure de bruit pour les nuisances aériennes afin de pouvoir effectuer régulièrement des relevés sur notre territoire et être force de proposition pour améliorer efficacement le cadre de vie.

S'agissant de la diminution du trafic de l'aéroport au moment où les nuisances sont les plus intenses, au cours des cinq mois de l'année de mai à septembre, je vous propose que nous échangions sur ce sujet avec la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) et la Direction de l'aéroport lors de notre rencontre sur le terrain à la fin du mois de mai, dès que la crise sanitaire le permettra. Cette proposition qui concernerait les jets et les avions écoles pourrait être effectivement une des réponses à apporter pour atténuer les nuisances des riverains et éviter la solution extrême de la disparition des écoles de pilotage.

Je vous remercie pour votre implication positive au service de nos habitants et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



David LISNARD

Copies:

- Sébastien LEROY, Maire de Mandelieu La Napoule
- Yves PIGRENET, Maire du Cannet
- Georges BOTELLA, Maire de Théoule-sur-Mer
- Richard GALY, Maire de Mougins